

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article233>



# La famille de KERVILLEAU

- Histoire et patrimoine
  - Patrimoine
  - Les manoirs
  - Les familles nobles
  -



Date de mise en ligne : mardi 7 novembre 2017

---

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

---

## La famille de KERVILLEAU à Plouider du XVIe au XVIIIe siècle

[Cet article nous a été proposé par Ronan ABIVEN]

<a href='http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/blasonkervilleau.jpg' title='JPEG - 23.6 ko' type="image/jpeg">

### Introduction

En Bretagne et sous l'Ancien Régime, chaque paroisse concentre de nombreuses familles nobles dont le niveau de vie reste, pour la plupart d'entre eux, très modeste. Plouider ne déroge pas à cette règle et c'est au travers de la famille KERVILLEAU que nous allons imager cette constante étudiée par Michel NASSIET (« Noblesse et pauvreté, la petite noblesse en Bretagne XVe-XVIIIe siècle », Rennes, 2012).

### Origine géographique de la famille KERVILLEAU

La famille noble KERVILLEAU ou de KERVILLEAU doit son nom à un hameau éponyme situé au nord-ouest de la commune de Plounéour-Trez et distant de 250 m de la mer. Elle est citée dès le milieu du XVème siècle : lors de l'enquête lancée en 1455 par le duc de Bretagne concernant les mottes habitées, Juzette KERVILLEAU est nommée pour le lieu du même nom (Archives Départementales de la Loire-Atlantique - ADLA - B1727). À cette époque, elle concentre ses biens dans de nombreux hameaux de Plounéour-Trez :

- ▶ aveu de Jehan KERVILLEAU en 1475 pour un bien au hameau de Kervilleau avec le manoir (ADLA B1699) ;
- aveu de Goulven KERVILLEAU en 1541 pour des biens au hameau de Kervilleau, à Linouarn, Kereval, Menoignon, Cosquer et Treberre (ADLA B1699) ;
- ▶ minu de Goulven KERVILLEAU en 1561 pour des biens à Plounéour-Trez (ADLA B1699) ;
- ▶ aveu de Charles KERVILLEAU en 1624 pour des biens à Kergal, Coatilohou, Rochonniou, Goaslas (Archives Départementales du Finistère- ADF - 5G416) ;
- ▶ aveu de Jean KERVILLEAU en 1640 pour des biens à Kerivin et Goaslas en Plouider(ADF 5G416).

L'origine de son implantation dans cette ancienne paroisse de Plounéour-Trez n'est pas connue mais peut sans doute s'expliquer par la volonté des ducs de Bretagne de protéger les côtes de la frange nord du duché des incursions anglaises.

### La présence de cette famille à Plouider

La présence des KERVILLEAU à Plouider, commune méridionale de Plounéour-Trez, s'explique avant tout par la stratégie de cette famille de petite noblesse de maintenir voire de développer son patrimoine foncier ainsi que son réseau d'alliance et de fidélité à l'échelle locale. La branche cadette de la famille y est installée depuis au moins le XVIème siècle et deux transactions de 1579 et 1589 nous donnent à la fois, un lieu, le moulin du Leuzré ou an Saoz, et deux noms de familles nobles alliées originaires de Plouider : la famille KERADALNET - nom correspondant au lieu dit sis au sud de Plouider à 3 kms au sud-est du bourg et la famille de la BOISSIÈRE - francisation du lieu du Beuzit qui possède encore un manoir en bon état situé à un peu moins de 1,8 km à l'est du bourg.

La première transaction concerne Benoît KERVILLEAU aîné de la fratrie qui échange six pièces de terres sises à Kerlouan contre deux parcs à Torranéac'h et à la montagne dit Menez Bremern en Plouider (ADF 5G414). La deuxième transaction en date du 17 novembre 1589 concerne le moulin du Leuzré ou an Saoz qui devait appartenir à la famille la BOISSIÈRE et dont la famille KERVILLEAU désirait s'accaparer les droits (ADF 5G414).

Les représentants de la branche cadette sont présents d'abord avec Jean KERVILLEAU marié avec Catherine de la BOISSIÈRE et qui ont, en 1579 trois garçons en vie, dont Gilles le cadet. Ce dernier avec ses frères Benoît et Charles, est cité dans deux transactions en 1579 et 1589 (cf supra) et sera à l'origine d'une présence continue à

Plouider jusqu'au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle et se liera avec la famille SALAUN de Plouider. Son fils, Jean, se réinstallera à Plounéour-Trez en récupérant le manoir de Kervilleau et ses filles feront souche à Plouider au travers des familles LE MAGUERES et BIHAN.

<a href='http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/actekervilleau.jpg' title='JPEG - 159.1 ko' type='image/jpeg'>

*Extrait de l'aveu de Jean KERVILLEAU du 22 octobre 1640 (ADF 5G416)*

Cette branche cadette, par le jeu des successions familiales, recouvrera donc le manoir éponyme en Plounéour-Trez mais à nouveau un cadet de la famille s'installera comme seigneur du Quistillic en Plouider. En effet, Charles de KERVILLEAU est cité dès 1696 dans une transaction dans laquelle il vend une maison au bourg de Plouenan pour 250 livres (ADF 4E131). De même, on apprend qu'un an après sa mort survenue en 1740 à Saint-Pol-de-Léon, le lieu du Quistillic en Plouider est vendu pour 1200 livres à René LE GOFF (Ibd).

<a href='http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/quistillic.jpg' title='JPEG - 95.7 ko' type='image/jpeg'>

<a href='http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/blasonkervilleau.jpg' title='JPEG - 23.6 ko' type='image/jpeg'>

*Armes de Charles de KERVILLEAU, sieur du Quistillic en Plouider*

La présence des KERVILLEAU à Plouider est liée aux familles nobles de Kerdanet et de la Boissière cette dernière tirait son nom du manoir familial implanté dans cette ancienne paroisse. Les biens provenaient aussi de la famille SALAUN possessionnée à Plouider.

<a href='http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/bienskervilleau.jpg' title='JPEG - 61.7 ko' type='image/jpeg'>

La famille de LA BOISSIÈRE est attestée à Plouider depuis au moins le début du XV<sup>e</sup> siècle. En 1407 Yvon du Beuzit est cité à propos de Plouider dans le compte de l'évêché. Plus tard, en 1424, Hervé du Beuzit devait une chef rente en Plouider pour le sieur de Coetmenech. Alain du Beuzit alias de la Boissière possède un fief en Plouider en 1440. On connaît leurs armes : d'argent au buis de sinople, une truite d'azur pendue à l'arbre (in TORCHET, réformation des fouages de l'évêché de 1426, évêché de Léon, p. 165). En 1478, Guillaume de la BOISSIÈRE fait aveu avec sa femme de son manoir en Plouider : il s'agit sans doute de celui du Beuzit encore visible actuellement. Les biens sont principalement situés à La Flèche et à Kerivin.

<a href='http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/boissiere.jpg' title='JPEG - 86.2 ko' type='image/jpeg'>

<a href='http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/blasonboissiere.jpg' title='JPEG - 27.2 ko' type='image/jpeg'>

<a href='http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/manoir\_du\_beuzit.jpg' title='JPEG - 72.5 ko' type='image/jpeg'>

La famille noble de Kerdanet, originaire de Kerlouan - qui semble s'apparenter aux KERALDANET de Plouider - s'alliera au XVI<sup>ème</sup> siècle avec les KERVILLEAU en la personne de Catherine. Elle dispose de nombreux biens à Plouider (ADF 5G) et a profité de l'usufruit du moulin de la Flèche ou Leuré ou An Saoz jusqu'à sa mort survenue avant 1579. Elle n'était que la cadette de la famille dont l'aîné, Jean, sieur de la Boissière et de Peanmeas en Kerlouan, récupèrera le manoir du Beuzit-Boissière et le cèdera à son fils, prénommé comme lui, Jean.

La famille SALAUN de Plouider ne semble pas appartenir à la noblesse mais par ses deux alliances avec les frères KERVILLEAU (cf arbre généalogique ci-dessous), elle appartient sans doute à une famille d'honorables personnes voire de nobles personnes (cette appellation ne signifiant pas que la famille est noble juridiquement). Un certain Pierre SALAUN, leur père exploite en 1568 des terres à la Montagne de Plouider (ADF 5F). Lors de l'aveu du fils de Marguerite SALAUN, Jean KERVILLEAU, on apprend que les biens provenant des SALAUN se trouvent à Kerivin et à Goaslas. Catherine SALAUN, femme de Charles KERVILLEAU qui est l'oncle de Jean KERVILLEAU, possède aussi de nombreux biens à Plouider. Ces biens proviennent des parents de Catherine. Cette dernière et Marguerite SALAUN semblent être soeurs car les biens sont mitoyens et de même importance consécutif à un partage.

### Les biens possédés à Plouider

Les biens possédés sont de deux types : soit des immeubles soit des terres agricoles. Pour les immeubles, deux expressions sont fréquentes quant à la nature de la construction. Il peut soit s'agir de maison manale (manoir ou maison d'habitation) recouverte habituellement d'un toit d'ardoises, soit d'une maison de simple facture ou d'un local agricole qui dispose d'un toit de chaume (ou gled).

Pour les terres agricoles, il existe différentes natures qui peuvent soit décrire des champs exploités régulièrement selon le principe de l'assolement et dont les cultures sont aussi bien du seigle que du froment selon les années (terre chaude), soit des terres cultivées puis mises au repos quelques années et consacrées principalement au sarrasin et à l'avoine (terre froide), soit des terres défrichées (terre froste). Les premières étant des terres de grande valeur et dont les appellations bretonnes donnent une idée de la superficie. On utilise le mot liorz ou courtil pour caractériser un petit champ de culture et le mot parc (park en breton) pour désigner un champ plus grand.

Des unités de mesure de surface permettent de se donner une idée de grandeur du bien possédé. Pour les habitations, on utilise les pieds qui varient selon les lieux. Pour les champs, le greffier retient soit le seillon (unité de surface), soit le boisseau (unité de quantité de production). Ces deux unités varient aussi selon le lieu.

Les biens possédés par ces familles alliées sont concentrées principalement à l'est de l'ancienne paroisse de Plouider et le long de la rivière de la Flèche.

La famille de la Boissière possède ainsi le manoir du Beuzit avec sans doute son moulin ainsi que le moulin du Leuré ou An Saoz ou de la Flèche.

<a href='http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/lafleche.jpg' title='JPEG - 47.9 ko' type='image/jpeg'>

## La famille de KERVILLEAU

---

Ces deux moulins devaient leur rapporter suffisamment de revenus afin de bâtir le manoir encore visible de nos jours et dont la facture architecturale montre une volonté de rivaliser avec les nobles de la paroisse.

La famille Kerdanet reprend la propriété du manoir du Beuzit-Boissière lorsque le dernier héritier mâle en prend possession après un long procès avec son cousin Kervilleau.

La famille Salaun possède des biens à Kerivin (19 biens dont des courtils, des pièces de terre chaude, des parcs et des prés) et à Goaslas (4 parcs).

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/plankerivin.jpg "JPEG - 47.6 ko")

La famille de Kervilleau possède dès le XVI<sup>e</sup> siècle de nombreux biens, très probablement roturiers, issus de la famille SALAUN. Cependant, des biens nobles sont aussi détenus comme un convenant (domaine foncier possédé majoritairement par les nobles du fait de leur valeur et fonctionnant sous le régime congéable qui était un contrat liant un propriétaire ou foncier à un fermier ou domanier) à Torranéac'h. D'autre part, les Kervilleau possèdent aussi des parcs à Bremeon et à Torraneac'h. En 1640, Jean Kervilleau concentre l'essentiel de ses biens à Kerivin soit 19 biens dont une chambre couverte d'ardoises. Son oncle Charles Kervilleau dispose, en 1624, de parcs de terre, de pré et de maison dans six écarts de la paroisse : Coatilohou, Goaslas, Kergall, Kersehen, La Flèche et Rochonniou.

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/genealogie.jpg "JPEG - 86.6 ko")

---

### Sources :

Archives Départementales du Finistère : série E, notaires dont : 4E131, série G dont : 5G414, 416 et 421 et série 3P cadastre en ligne de Plouider.

Archives Départementales de la Loire-Atlantique : série B dont : B699, 1699, 1707 et 1727.

Michel NASSIET, Noblesse et pauvreté, la petite noblesse en Bretagne XVe-XVIII<sup>e</sup> siècle, Rennes, 2012.

Site Internet forum du CGF : fil de discussion sur les Kervilleau et les Kerdanet.

Site internet mémoire de plouider d'Yvon GAC